

SOLIDARITÉS

Vers qui orienter les patients âgés en difficulté ?

À L'ATTENTION
DES PROFESSIONNELS
DE SANTÉ
DU CHABLAIS



haute 
savoie
le Département



Chef de file de l'action sociale sur le territoire haut-savoyard, le Département y consacre plus des deux tiers de son budget. Nous accordons une attention particulière à nos aînés, notamment pour accompagner celles et ceux qui souhaitent vivre à domicile le plus longtemps possible.

Vous, professionnels de santé, jouez un rôle clé, puisque vous êtes quotidiennement au contact des personnes âgées, qui peuvent être en difficulté. Pour vous aider à les orienter, nous avons créé ce guide avec votre collaboration. Celui-ci vous propose une liste non exhaustive des ressources gérontologiques et gériatriques mobilisables pour les patients âgés du Chablais.

Nous vous en souhaitons bonne lecture et bon usage.

Christian Monteil

Président du Département de la Haute-Savoie

Besoin d'aides à domicile

Problème identifié	Vers qui orienter ?	Pour quelles actions ?	Quelles démarches ?
<p>Perte d'autonomie durable pour une personne de + 60 ans :</p> <p>* difficulté à réaliser seul et correctement des actes essentiels de la vie quotidienne</p>	<p>Département de la Haute-Savoie - Service territorialisé de l'Autonomie du Chablais*</p>	<p>➤ Demander d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) permettant au Département :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'évaluer la perte d'autonomie - de proposer un plan d'aides (humaine et technique) et une aide financière. 	<p>➤ Dossier disponible auprès du service territorialisé de l'Autonomie ou sur haut savoie.fr/ageplus74, déposé par la personne, la famille, ou par un médecin.</p> <p>➤ Certificat médical non obligatoire, mais conseillé, à joindre au dossier de demande d'APA.</p>
<p>Besoin d'une aide à domicile ponctuelle</p>	<p>Services d'aide à domicile Coordonnées sur haut savoie.fr/ageplus74, rubrique vie quotidienne ou auprès du Pôle gériatrique du Chablais*</p>	<p>➤ Aide dans la vie quotidienne : entretien du logement et du linge, courses, aide à l'habillage, etc.</p>	<p>➤ Démarche effectuée par la personne, la famille.</p>
<p>Besoin d'une téléalarme</p>	<p>Département de la Haute-Savoie - Service territorialisé de l'Autonomie du Chablais*</p>	<p>➤ Installation du dispositif de téléalarme Le Département instruit la demande et installe le dispositif au domicile de la personne.</p>	<p>➤ Dossier disponible auprès du service territorialisé de l'Autonomie du Chablais, déposé par la personne, la famille*.</p>
<p>Besoin de repas à domicile</p>	<p>Services de portage de repas à domicile Coordonnées auprès de la Mairie ou du service territorialisé de l'Autonomie du Chablais*</p>	<p>➤ Livraison de repas, généralement à réchauffer.</p>	<p>➤ Demande déposée par la personne, la famille.</p>
	<p>Services d'aide à domicile pour une aide au repas Coordonnées sur haut savoie.fr/ageplus74, rubrique vie quotidienne ou auprès du service territorialisé de l'Autonomie du Chablais*</p>	<p>➤ Livraison de repas et/ou courses.</p>	<p>➤ Démarche effectuée par la personne, la famille.</p>

* Coordonnées en dernière page

Besoin d'aides à domicile

Problème identifié	Vers qui orienter ?	Pour quelles actions ?	Quelles démarches ?
<p>Besoin d'adapter le lieu de vie</p> <p>➤ Équipements et matériels adaptés</p>	<p>Service territorialisé de l'Autonomie du Chablais* : bénéficiaires APA</p> <p>Caisses de retraite : autres personnes âgées</p> <p>Hôpitaux du Léman : patients en sortie d'hospitalisation ou lors d'une visite de l'Équipe Mobile de Gériatrie extrahospitalière.</p>	<p>➤ Bénéficier des conseils d'un ergothérapeute pour se doter d'équipements et matériels adaptés.</p>	<p>➤ Démarche effectuée par la personne, la famille.</p>
	<p>SOLIHA T / 04 50 09 99 32 www.hautesavoie.soliha.fr</p> <p>Autre opérateur : se renseigner auprès de la mairie</p>	<p>➤ Être conseillé techniquement sur des travaux d'adaptation du logement.</p> <p>➤ Être aidé dans le montage administratif et financier (locataire ou propriétaire).</p> <p>➤ Être conseillé par un ergothérapeute (pour les bénéficiaires APA).</p>	<p>➤ Demande déposée par la personne, la famille avant de commencer les travaux.</p>
<p>Besoin d'accompagnement et de conseils pour un patient Alzheimer* et ses aidants</p> <p>*ou maladie apparentée</p>	<p>Équipe Spécialisée Alzheimer du Chablais T / 04 50 81 97 04, esachablais@admr74.org</p>	<p>➤ Bénéficier de 15 séances à domicile : activités de stimulation, maintien du rôle social, prévention des troubles du comportement, information et conseils aux aidants.</p>	<p>➤ Sur prescription médicale.</p> <p>➤ Stade léger à modéré de la maladie ayant fait l'objet d'un diagnostic.</p>
	<p>France Alzheimer 74 T / 04 50 51 49 14 www.alzheimerhautesavoie.fr</p>	<p>➤ Pour les aidants : écoute, soutien psychologique, cafés mémoire, formation, etc.</p> <p>➤ Pour les personnes malades : activités en petit groupe, séjours de vacances, etc.</p>	<p>➤ Démarche effectuée par la famille.</p>
<p>Recherche d'un répit à la journée pour les aidants</p>	<p>Accueils de jour Dans le Chablais, lieux gérés par des EHPAD : coordonnées sur hautesavoie.fr/ageplus74, rubrique entourage et accompagnement ou auprès du service territorialisé de l'Autonomie du Chablais*</p>	<p>➤ Accueil des personnes en perte d'autonomie en petits groupes, une à plusieurs journées par semaine pour des activités de stimulation, maintien du lien social, répit des proches aidants, etc.</p>	<p>➤ Dossier de demande déposé par la personne, la famille (certificat médical demandé), téléchargeable sur internet (Cerfa n° 14732*01).</p>

Problème identifié	Vers qui orienter ?	Pour quelles actions ?	Quelles démarches ?
Difficulté de transport	<p>Services de Transport À la Demande, adaptés aux personnes à mobilité réduite (mis en place par les collectivités locales)</p> <p>Thonon Agglomération : TADispo T / 04 50 74 49 96 www.thononagglo.fr</p> <p>Pays d'Évian et vallée d'Abondance : Ptibus T / 0 805 38 38 74 www.cc-peva.fr</p>	<p>➤ Bénéficiaire d'un transport en commun adapté.</p>	<p>➤ Démarche effectuée par la personne, la famille.</p>

En cas d'urgence médicale

Problème identifié	Vers qui orienter ?	Pour quelles actions ?	Quelles démarches ?
<p>Besoin d'une hospitalisation pour une pathologie aiguë pour un patient de + 75 ans</p>	<p>Hôpitaux du Léman</p>	<p>➤ Hospitalisation en court séjour gériatrique.</p>	<p>➤ Par le service des Urgences (04 50 83 20 00).</p> <p>➤ Entrée directe au CSG (04 50 83 22 42, N° réservé aux professionnels) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur demande du médecin traitant - en l'absence de médecin traitant identifié pour le patient, possibilité d'appel par l'infirmier.

Problème complexe de maintien à domicile

Problème identifié	Vers qui orienter ?	Pour quelles actions ?	Quelles démarches ?
<p>Besoin d'un avis gériatrique pour un patient de + 75 ans</p>	<p>Hôpitaux du Léman - Pôle de gériatrie : T / 04 50 83 22 42 (N° réservé aux professionnels)</p>	<p>➤ Conseil gériatrique au médecin traitant par téléphone.</p> <p>➤ Évaluation aux HDL : consultation gériatrique (1 h), Unité Gériatrique de Jour (1 j), Unité Gériatrique de Semaine (5 j).</p> <p>➤ Évaluation à domicile (dans le cadre d'un projet de maintien optimal à domicile) : Équipe Mobile de Gériatrie extrahospitalière.</p>	<p>➤ Appel du médecin au pôle de gériatrie des HDL.</p> <p>➤ Demande du médecin traitant ou hospitalier (avec courrier d'accompagnement).</p> <p>➤ Demande du médecin traitant, ou de l'infirmier (avec l'accord impératif du médecin traitant).</p>
<p>Situation géronologique complexe</p>	<p>Département de la Haute-Savoie Service territorialisé de l'Autonomie du Chablais</p>	<p>➤ Gestion de cas MAIA (accompagnement médico-social renforcé pour maintien à domicile).</p>	<p>➤ Saisine uniquement par les professionnels : critères d'entrée et fiches de saisine auprès du service territorialisé de l'Autonomie du Chablais.</p>

Problème complexe de maintien à domicile

Problème identifié	Vers qui orienter ?	Pour quelles actions ?	Quelles démarches ?
<p>Logement insalubre*</p> <p>* qui présente un danger pour la santé ou la sécurité des occupants</p>	<p>Mairie</p>	<p>➤ Signaler la situation à la mairie qui pourra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - évaluer les problèmes - selon la situation, engager des démarches avec d'autres organismes (Agence Régionale de Santé, Préfecture, services sociaux, etc.). 	<p>➤ Appel de la mairie par la personne, la famille, un professionnel.</p>
<p>Maltraitance ou suspicion de maltraitance</p>	<p>ALMA 74 (Allo Maltraitance) T / 04 50 46 80 91 ou 39 77</p>	<p>➤ Écoute téléphonique et orientation.</p>	<p>➤ Appel par la personne, la famille, l'entourage ou un professionnel.</p>
	<p>Tribunal de Grande Instance de Thonon T / 04 50 81 20 00</p> <p>NB : si la personne est bénéficiaire de l'APA, possibilité de se rapprocher du service territorialisé de l'Autonomie du Chablais*.</p>	<p>➤ Signaler la situation au Procureur de la République.</p>	<p>➤ Dépôt d'un signalement écrit par le professionnel lorsque que des faits graves sont constatés (faits observés, dates, circonstances de leur survenue).</p>
<p>Personne en incapacité de défendre ses intérêts</p> <p>en raison d'une altération de ses capacités physiques ou mentales qui empêche l'expression de sa volonté</p>	<p>Permanence d'information de l'ATMP 74 (Association Tutélaire des Majeurs Protégés) sur RV T / 04 50 67 98 98 atmp74@atmp74.fr</p> <p>Antenne de justice et du droit en Chablais T / 04 50 17 04 82, 10, chemin de Morcy 74270 Thonon-les-Bains</p>	<p>➤ Informer et orienter les familles sur les mesures de protection juridique.</p>	<p>➤ Démarche effectuée par la personne, la famille.</p>
	<p>Tribunal d'Instance de Thonon T / 04 50 81 20 00</p>	<p>➤ Demander une mesure de protection juridique auprès du juge des tutelles.</p>	<p>➤ Requête déposée par la personne ou par un proche, expertise médicale requise. Formulaire et justificatifs sur www.justice.fr</p>
	<p>Tribunal de Grande Instance de Thonon T / 04 50 81 20 00</p> <p>NB : si la personne est bénéficiaire de l'APA, possibilité de se rapprocher du service territorialisé de l'Autonomie du Chablais*.</p>	<p>➤ Solliciter le Procureur de la République en vue d'une mesure de protection juridique.</p> <p>➤ Mettre en place une sauvegarde de justice par déclaration médicale.</p>	<p>➤ Signalement écrit d'un professionnel (composition de la famille, état des biens, situation actuelle motivant la demande, etc.).</p> <p>➤ Déclaration du médecin traitant auprès du Procureur de la République, avec avis conforme d'un psychiatre.</p>

Nécessité d'un hébergement ponctuel ou permanent

Problème identifié	Vers qui orienter ?	Pour quelles actions ?	Quelles démarches ?
<p>Recherche d'une place permanente ou temporaire dans un établissement médico-social pour une personne de + 60 ans dans :</p> <p>> Résidence Autonomie (hébergement non médicalisé pour personnes âgées autonomes)</p> <p>> Établissement d'Hébergement pour Personnes âgées Dépendantes (hébergement médicalisé pour personnes âgées en perte d'autonomie)</p>	<p>EHPAD et résidence autonomie Coordonnées sur hautsavoie.fr/ageplus74, rubrique changer de lieu de vie ou auprès du service territorialisé de l'Autonomie du Chablais*</p> <p>Comparateur de prix des établissements www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr</p>	<p>> Proposer un hébergement temporaire avec retour à domicile.</p> <p>> Organiser un hébergement permanent.</p>	<p>> Dossier de demande déposé par la personne, la famille (certificat médical demandé).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Résidence autonomie : dossier à demander à l'établissement. ▪ EHPAD : dossier téléchargeable sur formulaires.service-public.fr (Cerfa n° 14732*01).

* Coordonnées en dernière page

Financement

Des aides financières sont mobilisables pour les services et équipements au domicile, ainsi que pour l'accueil en établissement médico-social. Les personnes et leurs familles peuvent se renseigner auprès du service territorialisé de l'Autonomie du Chablais, de leurs caisses de retraite, de leurs complémentaires de santé, etc.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Service territorialisé de l'Autonomie du Chablais
L'Androsace

1 rue Casimir Capitan
74200 Thonon-les-Bains

T / 04 50 81 89 34

ch-polegeronto@hautesavoie.fr

